

Bords de Veyle
 Bourg-en-Bresse Agglomération
 Bresse Dombes Sud Revermont
 Bugey Vallée de l'Ain
 Canton de Chalamont
 Canton de Coligny
 Canton de Montluel
 Centre Dombes
 Chalaronne Centre
 La Vallière
 Miribel et Plateau
 Montrevel-en-Bresse
 Monts Berthiand
 Pays de Bâgé
 Plaine de l'Ain
 Pont d'Ain Priay Varambon
 Treffort en Revermont
 Vallée de l'Albarine

Le Lien

Lettre d'information d'Organom, mars/avril 2011

n° 10

À LA UNE

Enfouissement, compostage et prévention : en avril, La Tienne ouvre ses portes au public

Découvrir le centre d'enfouissement des ordures ménagères, comprendre le compostage de déchets végétaux, sensibiliser à la prévention et à la réduction des déchets... Autant de découvertes proposées au public le samedi 2 et mercredi 6 avril 2011, à l'occasion des "portes ouvertes" de La Tienne organisées dans le cadre de la Semaine du développement durable. Organom présentera également les premiers résultats de l'observatoire des odeurs, rendu dynamique depuis juillet 2010 grâce à la participation des riverains de La Tienne. Mercredi 6 avril, une "animation olfactive" sera proposée au public ou comment distinguer le biogaz, le compost, les déchets frais, les lixiviats...

Informations pratiques

Samedi 2 avril 2011 de 9h à 12h et mercredi 6 avril 2011 de 9h à 15h. Entrée libre et gratuite, départ des visites toutes les heures, à 9h, 10h, 11h, 12h... (durée 1h15)

Visites commentées et encadrées, exclusivement en extérieur.

Plan d'accès à télécharger sur www.organom.fr

Pour la bonne organisation de cet événement, merci de s'inscrire au 04 74 45 35 51 ou par mail à c.guillot@organom.fr

EN BRÈF

A lire...

- ▶ **L'édito de Monique Duthu**
page 2
- ▶ **Un budget transparent et cohérent**
page 3
- ▶ **Grenouilles, salamandres et tritons en déplacement**
page 4

▶ Diminuer ses déchets papier : STOP PUB !

Nos boîtes aux lettres se trouvent souvent remplies par des prospectus, des publicités ou des journaux gratuits. Ces courriers non adressés correspondent en moyenne chaque année à 35 kg par foyer. Sur le territoire d'Organom, environ 3 600 tonnes de publicités non adressées et de journaux gratuits sont distribués chaque année. Si 10% des foyers s'équipent d'un autocollant STOP PUB, 360



tonnes de déchets par an seront évitées. Apposer un autocollant STOP PUB sur sa boîte aux lettres, c'est refuser de recevoir cette publicité non adressée et éviter ainsi de produire des déchets supplémentaires. Vous continuerez toutefois à recevoir les supports d'informations des collectivités (mairie, communauté de communes, etc.)

▶ **Plus d'infos :** pour recevoir cet autocollant, contactez votre communauté de communes ou Organom au 04 74 45 35 51, ou téléchargez-le sur www.organom.fr





Revenons à l'essentiel !

Bruits de couloirs, rumeurs... Vous avez eu de nombreuses informations, parfois contradictoires, au cours de ces dernières semaines. L'important est que chacun d'entre vous puisse avoir un bon niveau d'information et de manière fiable. Ainsi, il est essentiel que nous revenions sur nos projets en cours et sur l'annulation du Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés (PDEDMA) par le tribunal administratif. En effet, cette annulation a été prononcée dans des circonstances concernant un projet en particulier, celui de La Croix du Boucher, situé à côté du centre d'enfouissement de Vaux dans la Dombes, lequel est fermé depuis 2009 et désormais réhabilité. Cette décision a été prise sur la base d'un recours déposé par les seuls riverains de ce site. En l'occurrence, les problèmes de nuisances, antérieurs à la reprise du site de Vaux par Organom, ont empêché toute acceptation du projet par les habitants. Celui-ci comprenait un quai de transfert et une installation de stockage pour des déchets dépourvus de matières fermentescibles (refus après méthanisation) et des déchets inertes (déchets de chantier). Actuellement, les ordures ménagères sont déversées à même le sol avant d'être reprises par gros porteurs en vue de leur traitement à Villefranche-sur-Saône. Cette situation n'est pas satisfaisante : il faudra nécessairement construire un quai de transfert digne de ce nom et apporter aussi une solution de proximité aux entreprises du secteur. Aujourd'hui, le Conseil général doit donc entamer la révision de son Plan, qui devra inclure l'autre projet majeur de notre syndicat, l'usine de méthanisation Ovade, n'ayant été attaquée ni au niveau du Plan ni au niveau de sa déclaration d'utilité publique. Ce projet déjà bien avancé devrait se poursuivre, même si nous y apportons des évolutions. Je rappelle que l'expertise sur le projet Ovade est en cours et s'achèvera fin avril. Les résultats seront présentés aux élus au mois de mai.

Monique Duthu
Présidente d'Organom
Maire-adjointe
chargée du développement durable
de la Ville de Bourg-en-Bresse

INITIATIVE

Manifestations et événements : évitons les déchets !

Mis à disposition gratuitement par Organom auprès de tous les organisateurs qui rassemblent du public, le gobelet consigné lavable et réutilisable permet de supprimer l'utilisation des gobelets jetables en plastique qui représentent une quantité non négligeable de déchets non recyclables. Pour le public, le principe est simple : en prenant sa consommation, l'utilisateur s'acquitte d'une consigne d'1€, qu'il récupère en rendant son verre. 20 000 gobelets sont ainsi disponibles : les premiers à en avoir bénéficié sont la JL

Bourg Basket et l'USB Pays de l'Ain Rugby, deux clubs sportifs soucieux de réduire leurs quantités de déchets. **Un poids relatif mais un volume conséquent !**

Le 6 février dernier, l'USBPA a utilisé 1953 gobelets réutilisables, soit une économie de 6 kg de déchets. La JL a utilisé en moyenne 821 gobelets par match depuis début janvier, soit 2,5 kg de déchets en moins à chaque rencontre. Grâce à ces deux clubs, environ 100 kg de gobelets en plastique seront évités ce premier semestre pour Organom et son centre d'enfouissement de La

Tienne à Viriat. Mais cette opération s'inscrit dans une démarche éco-citoyenne globale à laquelle les spectateurs et les bénévoles ont immédiatement adhéré. En effet, les complexes sportifs et leurs abords sont désormais quasiment dépourvus de détritus à l'issue des rencontres. Au final, ce sont moins de poubelles et de sacs à évacuer, donc un précieux temps gagné ! Plusieurs autres clubs, associations et collectivités ont déjà pris contact avec le syndicat pour intégrer ce dispositif à leurs prochains événements.

CLÉ POUR COMPRENDRE

Comment valoriser les encombrants de déchèteries ?

Les bennes d'encombrants regorgent de déchets en tous genres : la récupération en déchèterie des objets réutilisables se met en place peu à peu dans certaines intercommunalités. Pour les déchets non recyclables, Organom a fait le choix de les valoriser énergétiquement par le biais de la filière des cimenteries. La plateforme des encombrants sur le site de La Tienne fonctionne depuis le 1^{er} avril 2010 : elle permet de faire transiter ces déchets avant leur préparation (broyage, déferrailage, trommel, tri optique, etc.) puis leur valorisation thermique. Seules conditions : les encombrants doivent être exempts de plâtre et de PVC, mais aussi d'ordures ménagères, de déchets liquides, dangereux ou toxiques. Ceci implique une bonne gestion en amont des déchèteries et un contrôle rigoureux des gardiens. En 2010, 8 993 tonnes ont ainsi été valorisées, en partenariat avec la société Sibuet environnement.



Grâce à leur valorisation, les encombrants de déchèterie deviennent des déchets solides broyés appelés également combustibles solides de récupération (CSR).



Un budget transparent et cohérent avec les engagements du syndicat

Les élus présents au comité syndical du 24 février à Chazey-sur-Ain au siège de la communauté de communes de La Plaine de l'Ain, ont adopté le budget primitif 2011 à la majorité, malgré l'annonce, quelques jours plus tôt, de l'annulation du plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés (PDEDMA) par le tribunal administratif de Lyon. Le budget d'Organom est donc le reflet des projets du syndicat qui continue à aller de l'avant, notamment à travers l'unité de valorisation bio-énergétique des déchets ménagers Ovade. En effet, pas moins de 14 M€ ont été inscrits pour le démarrage des travaux d'Ovade.

Des actes majeurs en 2011

Deux autres postes de dépenses marquent ce budget 2011 : l'externalisation renforcée du traitement des encombrants de déchèterie (par le biais de la filière des cimenteries) et des ordures ménagères, pour un montant de 4,7 M€. Ce traitement dit "externalisé" car effectué en dehors des installations du syndicat, permet de préserver les capacités de stockage du site de La Tienne. Le second poste concerne la mise en œuvre et le suivi des mesures compensatoires au défrichement lié à la construction d'Ovade et à l'extension du centre de stockage de La Tienne. Pour ce faire, une provision de



1,5 M€ est constituée. Cette somme correspond aux coûts d'aménagements et de suivi des espèces protégées (notamment le papillon nommé bacchante) sur 30 ans et pour les 140 hectares de mesures compensatoires demandées par le Conseil national de la protection de la nature.

La participation des intercommunalités

Les 18 intercommunalités membres du syndicat qui ont en charge la collecte des ordures ménagères (OMr), participent financièrement au traitement des déchets produits par les ménages (OMr et encombrants de déchèterie). Cette participation se traduit de deux manières :

- une contribution annuelle de 3 € HT par habitant, sur la base de 309 484 individus pour l'ensemble du périmètre d'Organom (*Insee, décembre 2010*)

- une contribution à la tonne de déchets à traiter, qui passe de 85 €HT à 90 € pour l'année 2011. Cette contribution est donc basée sur les tonnages prévisionnels d'ordures ménagères et d'encombrants que le syndicat devra traiter en 2011, soit environ 80 000 tonnes. Le dispositif incitatif de prévention et de tri appelé "bonus malus" ainsi que des compensations (pour absence de quai de transfert de proximité ou pour la mise à disposition des sites de traitement) s'appliquent également. La contribution globale atteint ainsi en 2011 la somme de 6 343 403 €.

LES CHIFFRES DU BUDGET PRIMITIF 2011

Fonctionnement	Investissement
22 710 313 €	17 983 172 €

Recettes principales : contributions des 18 EPCI, facturation aux professionnels (en particulier pour l'enfouissement des déchets industriels banals)

Dépenses principales : fonctionnement des installations, taxe (TGAP), investissements, externalisations

Perspectives 2011 : diminution des tonnages en particulier des ordures ménagères résiduelles (OMr), démarrage des travaux de l'unité Ovade, extension du centre de stockage de La Tienne et modification des bassins de lagunage pour traiter les lixiviats (effluents liquides)

80 000 TONNES À TRAITER EN 2011 (PRÉVISIONS)
 61 500 t d'OMr / 18 500 t d'encombrants
 soit 258,5 kg / hab / an

Anticiper et externaliser : ordures ménagères mais aussi encombrants de déchèterie

Depuis 2007, Organom préserve les capacités de stockage du site de La Tienne en transférant des ordures ménagères vers les incinérateurs de Villefranche-sur-Saône et de Bourgoin-Jallieu. Les sept intercommunalités concernées sont : la Plaine de l'Ain, le Canton de Montluel, Miribel et Plateau, le Canton de

Chalamont, Centre Dombes, Chalaronne Centre et les Bords de Veyle. De plus, toujours avec ce même objectif de préserver le casier d'enfouissement en exploitation, Organom prévoit d'augmenter les tonnages d'encombrants envoyés en cimenteries pour une valorisation énergétique : près de 9 000

tonnes en 2010, pour une prévision de plus de 11 000 tonnes en 2011, au tarif de 105 €HT la tonne (transport et traitement). Une dépense donc plus importante que les recettes provenant des contributions à la tonne versées par chacune des 18 intercommunalités.

Les chiffres des externalisations depuis 2007 (tonnes d'ordures ménagères et encombrants)

2007	2008	2009	2010	Prévisions 2011
7 500 t	22 535 t	40 352 t	33 250 t	31 511 t

► **Exposition-conférence samedi 23 avril à Treffort : comment les pays pauvres réutilisent leurs déchets ?** Anaïs et Nadège Périllat sont parties en 2009/2010 à travers le monde pour découvrir comment les déchets peuvent être réemployés. Allons à leur rencontre le 23 avril en mairie de Treffort à partir de 14h pour une exposition de photographies retraçant leur parcours et une conférence-débat à 17h. Cet événement est organisé par l'association VIS (Vigilance, Information, Santé), avec la commune de Treffort-Cuisiat, la communauté de communes de Treffort-en-Revermont et le soutien d'Organom.



► **Depuis le 15 février, plus de 1 000 grenouilles, tritons et salamandres ont été capturés** sur les terrains prévus pour l'extension du centre d'enfouissement de La Tienne. Ces espèces ont ensuite été relâchées dans des mares et fossés de la forêt de La Réna, au sud de Bourg-en-Bresse. Chaque jour, les agents d'Organom se sont chargés de relever les 62 seaux posés le long de 1 200 mètres linéaires de filets nécessaires. Suivant les recommandations du Conseil national de la protection de la nature (CNPN), l'objectif de cette opération est la sauvegarde de ces espèces protégées, avant le défrichement du terrain qui devrait être effectué à l'automne 2011.

► **Nous l'annonçons il y a un an : le biogaz issu de la fermentation des déchets stockés à La Tienne sera valorisé énergétiquement** puisqu'il permettra de produire de l'électricité. La société Frey Méthanergy a été retenue à l'issue d'une consultation lancée fin 2009. L'année écoulée lui a donc permis de se charger de

toutes les démarches administratives, en particulier la demande d'autorisation d'exploitation de cette unité de valorisation du biogaz. Ce dossier a été déposé aux services préfectoraux, et devrait être soumis très prochainement au Coderst (Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques, ancien conseil départemental d'hygiène). Une fois cette autorisation obtenue, il restera à obtenir le raccordement au réseau EDF. *"Nous espérons que cette unité sera fonctionnelle d'ici fin 2011, note Monique Duthu. Actuellement brûler en torchère, le biogaz est une réelle source d'énergie qu'on ne peut plus négliger."*

► **L'assemblée générale de la Charte Qualité Compost Rhône-Alpes** s'est déroulée le 24 février dernier à Saint-Etienne-du-Bois. Marcel Pépin, vice-président d'Organom, a été réélu au sein du bureau de cette association. En effet, le syndicat y adhère aux côtés d'une vingtaine de plateformes de compostage situées dans la

région. Pour les utilisateurs du compost produit à La Tienne, c'est l'assurance d'une qualité certifiée, allant au-delà de la norme NFU 44-051 (amendement organique), régie par une méthodologie rigoureuse et une production analysée et contrôlée régulièrement. **En savoir plus :**

www.compostqualite-rhone-alpes.com



ACTUALITÉS

Un atelier compostage pour les foyers témoins

Depuis fin novembre, 96 foyers témoins issus de 7 intercommunalités pèsent leurs poubelles chaque semaine et appliquent des gestes simples de prévention afin de réduire les quantités de déchets produits. Un atelier sur le compostage, animé par John Charbonnier de la Frapna, leur a été proposé les 12 et 19 février : 40 personnes y ont participé. Elles se sont initiées à composter leurs propres déchets et surtout à réussir un bon compost. Pour cela, 3 règles

essentielle : aérer régulièrement, vérifier l'humidité et diversifier les apports (1/3 de matières humides pour 2/3 de matières sèches). La fin de cette 1^{re} opération *Foyers témoins pour la réduction des déchets* est programmée fin mai. Une restitution finale des résultats obtenus sur 6 mois leur sera présentée début juillet, lors d'une nouvelle rencontre conviviale avec les familles et partenaires.

